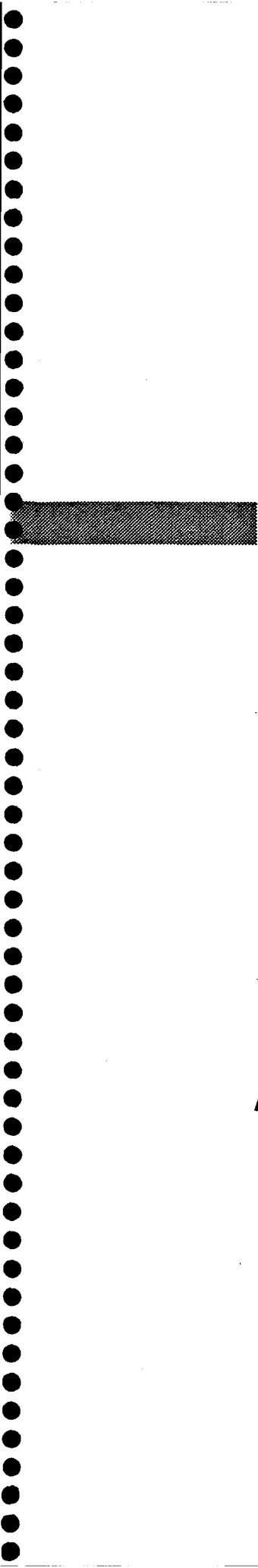


A11C63
A84
1995
08
Ex. 1
QL
P. gouv.

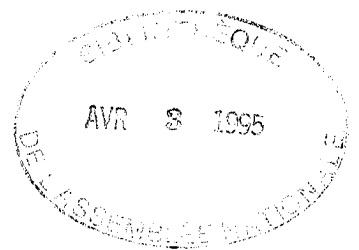
COMMISSION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

R A P P O R T



COMMISSION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

R A P P O R T



Québec 

A11C63
A84
1995
08
ex.1
C4P60w

Le présent document a été préparé par la
COMMISSION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 1995.
ISBN 2-550-24163-0

ERRATUM

- Page viii : Ajouter à l'équipe de soutien les noms de Marcelle Sinclair, animatrice et Christine Gervais, traductrice.
- Page 8 : 2^{ème} paragraphe, dernière ligne, remplacer " Québécoise " par " Québécoises ".
- Page 12 : 4^{ème} paragraphe, à la dernière ligne ajouter le mot " par " avant le mot exemple.
- Page 17 : remplacer le 3^{ème} paragraphe par :

Les municipalités suggèrent également d'enchâsser dans la constitution la reconnaissance de la municipalité à titre de gouvernement local. Quelques MRC souhaiteraient aussi être reconnues à titre de palier gouvernemental mais il n'y a pas de consensus sur ce sujet de la part de celles-ci. Par contre, les citoyennes et citoyens qui se sont manifestés sur cette question s'opposent à la mise en place d'un gouvernement régional ou à des nouvelles structures.
- Page 17 : remplacer la dernière ligne du 2^{ème} principe énuméré par : paliers local, municipal ou régional.
- Page 19 : 4^{ème} paragraphe, ajouter le mot " des " avant le mot intervenantes.
- Page 21 : 5^{ème} paragraphe, 4^{ème} ligne, enlever le mot " à " dans cette phrase.
- Page 29 : 1^{er} paragraphe, 2^{ème} ligne, ajouter le mot " se " avant le mot sont, de façon à lire " se sont exprimés ".
- Page 29 : 2^{ème} paragraphe, remplacer la première phrase par : Il se dégage un consensus sur la nécessité que l'avant-projet devrait déclarer que le français est la langue officielle du Québec et reconnaître le caractère unique de la culture québécoise en Amérique du Nord.
- Page 31 : 1^{er} paragraphe, 4^{ème} ligne, ajouter les mots " d'abord et ", de façon à lire : c'est d'abord et avant tout une âme, un coeur et une culture.

Rouyn-Noranda, le 17 mars 1995

Monsieur Jacques Parizeau
Premier Ministre
Édifice "J" - 3^e étage
885, Grande Allée Est
Québec (Québec)
G1A 1A2

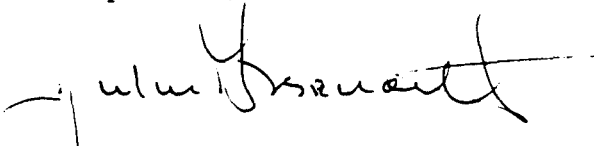
Monsieur le Premier Ministre,

J'ai l'honneur de vous remettre le rapport de la Commission de l'Abitibi-Témiscamingue sur l'avenir du Québec, résultat du mandat confié le 25 janvier dernier. Le rapport, je le crois, reflète les opinions, les commentaires et les suggestions des citoyennes et des citoyens qui ont souhaité s'exprimer sur l'avant-projet de loi, sur l'opportunité de réaliser la souveraineté ou sur toutes autres façons de concevoir l'avenir du Québec.

La Commission régionale de l'Abitibi-Témiscamingue considère que les travaux qui se sont déroulés au cours des dernières semaines constituent un des beaux gestes démocratiques que le Québec a vécu. Ce fut une belle prise de conscience collective. Cette idée d'écouter les gens de la base fera certainement son chemin. Les commissaires et moi-même sommes heureux d'y avoir été associés et nous en sortons grandis d'une riche expérience.

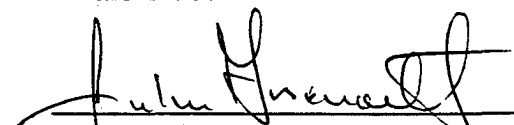
Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

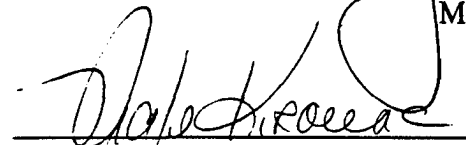
Le président,

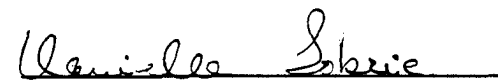

Jules Arseneault

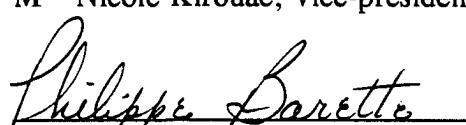
Nous, soussigné(e)s, membres de la Commission de l'Abitibi-Témiscamingue sur l'avenir du Québec et mandaté(e)s par décret gouvernemental, déposons le présent rapport qui nous l'espérons pourra contribuer positivement au projet soumis à la consultation et, de façon plus générale, à la réflexion gouvernementale engagée sur l'avenir du Québec.

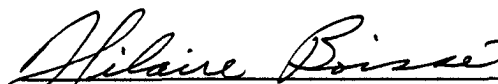
Fait à Rouyn-Noranda, ce 16 mars 1995.


M. Jules Arsenault, président


M^{me} Nicole Kirouac, vice-présidente

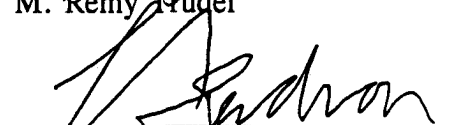

M^{me} Danielle Labrie, vice-présidente


M. Philippe Barrette

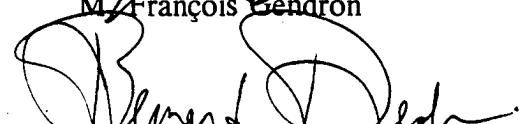

M. Hilaire Boissé

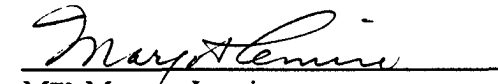

M. Rémy Trudel

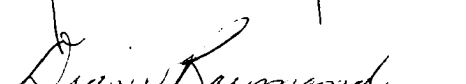

M. André Brunet

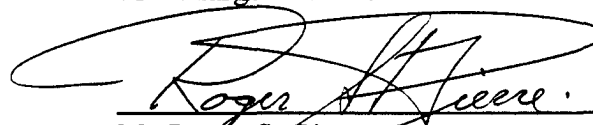

M. François Gendron


M. Rénal Dufour


M. Bernard Deshaies


M^{me} Margot Lemire


M^{me} Diane Raymond


M. Roger St-Pierre


M^{me} Marie-Claude Audet

Signé en présence du secrétaire de la Commission
de l'Abitibi-Témiscamingue sur l'avenir du Québec


M. Ghislain Blanchet

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
1. PROFIL DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE.....	3
2. INTRODUCTION	
2.1 Le mandat	7
3. LE BILAN DES TÉMOIGNAGES	
3.1 Sur le préambule	11
3.2 Sur l'article 1 : La souveraineté	11
3.3 Sur l'article 2 : L'association économique	13
3.4 Sur l'article 3 : La nouvelle constitution	14
a. charte des droits et libertés	14
b. sur les droits des autochtones	15
c. sur la décentralisation des pouvoirs	15
d. la langue française et la constitution	18
3.5 Sur l'article 4 : Le territoire	18
3.6 Sur l'article 5 : La citoyenneté	18
3.7 Sur l'article 6 : La monnaie	19
3.8 Sur les articles 7 à 9 : Les traités et les alliances internationales	19
3.9 Sur les articles 10 à 14 : La continuité des lois	20
3.10 Sur l'article 15 : Le partage des biens et des dettes	21
3.11 Sur les articles 16 et 17 : L'entrée en vigueur	21
3.12 Sur l'article 17 : La question référendaire	22
3.13 Sur les autres points abordés lors des audiences	22
4. L'ÉVALUATION DE LA COMMISSION	
4.1 Le statu quo constitutionnel ne constitue plus une option valable	27
4.2 L'abolition des chevauchements et des dédoublements dans l'administration publique	27
4.3 Rapprochement du monde politique, de l'administration publique et des citoyens	28

TABLE DES MATIÈRES (SUITE)

	Pages
4.4 La décentralisation et la régionalisation des pouvoirs et des décisions ...	28
4.5 La question autochtone	28
4.6 Le fardeau de la dette	29
4.7 La langue française et la culture	29
4.8 Un projet de société axé sur des valeurs humaines	29
 5. RECOMMANDATIONS	 31
 ANNEXES	
Liste des mémoires reçus	35

REMERCIEMENTS

La Commission de l'Abitibi-Témiscamingue sur l'avenir du Québec tient à remercier les citoyennes et citoyens et les organismes de la région pour leur participation en grand nombre aux travaux de la Commission. Malgré des délais de préparation assez courts, le grand nombre et la qualité des mémoires entendus, les opinions et les propositions exprimées ont permis la tenue d'échanges et de débats enrichissants sur l'avenir de notre région et du Québec en général.

La Commission tient aussi à remercier l'équipe de soutien chargée de la logistique des audiences et des forums et, en particulier, l'équipe de Communication Québec.

La Commission tient enfin à remercier le personnel du Secrétariat au développement des régions pour le soutien et la collaboration empressés qu'ils nous ont accordé tout au long de notre mandat.

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Le président

Jules Arsenault

Les 2 vices-présidentes

Nicole Kirouac
Danielle Labrie

Les commissaires

Marie-Claude Audet
Hilaire Boissé
Rénal Dufour
Roger St-Pierre (représentant
de l'Action démocratique du Québec)

Philippe Barette
André Brunet
Margot Lemire
Diane Raymond

Les députés et les représentants du conseil des ministres

-

remplaçant

François Gendron
Rémy Trudel
Bernard Deshaies (représentant
du Bloc Québécois)

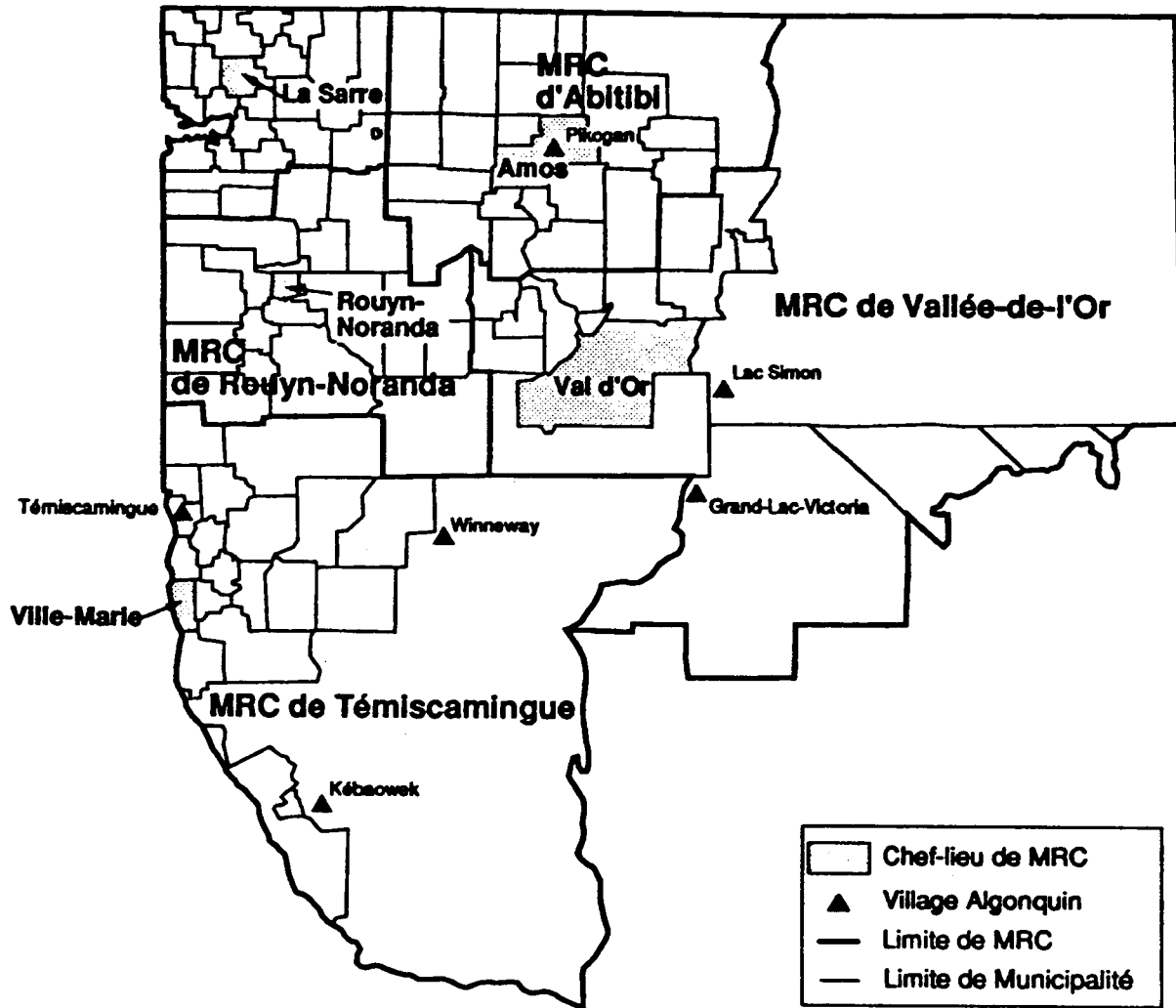
André Pelletier
Pierre Brien

Équipe de soutien

Ghislain Blanchet, secrétaire de la Commission
Denis Dufour, organisation logistique
Yvan Charbonneau, Animateur, responsable de l'animation
Louis Dallaire, agent d'information, responsable des relations avec les médias
Jacques Viger, organisation logistique
Pierre Noreau, analyste
Carole Frenette, secrétaire-réceptionniste
Christiane Lacombe, secrétaire
Johanne Boivin, technicienne en administration
Denis Bureau, analyste
Nicole Berthiaume, analyste

1. PROFIL DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Abitibi-Témiscamingue Région 08



1. PROFIL DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

L'Abitibi-Témiscamingue est bornée à l'ouest par la frontière ontarienne, au nord, par le 49^e parallèle, qui la sépare du Nord-du-Québec et, à l'est, par le méridien 75° 30', qui correspond aussi à la limite ouest de la région Mauricie - Bois-Francs. La limite sud-est de la région se situe au sud du réservoir Dozois, alors que la confluence des rivières Dumoine et des Outaouais constitue son point le plus au sud.

L'Abitibi-Témiscamingue constitue une région peu peuplée dont la population, estimée à 145 500 habitants en 1990, est faiblement densifiée et se disperse sur un vaste territoire de près de 65 000 km². La région se caractérise par son importante population rurale et la petite taille de la majorité de ses municipalités. Comme les municipalités de la région sont distantes les unes des autres, les principales villes de chaque MRC y agissent comme un centre de service.

Tableau 1

CARACTÉRISTIQUES DES MRC DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE			
MRC	Nombre de municipalités	Population	Principales agglomérations
Abitibi	18	24 864	Amos
Abitibi-Ouest	24	24 293	La Sarre
Rouyn-Noranda	16	39 759	Rouyn-Noranda
Témiscamingue	21	16 901	Ville-Marie
Vallée-de-l'Or	10	39 790	Val-d'Or
Région	89	145 427	

La région de l'Abitibi-Témiscamingue possède une structure économique peu diversifiée et axée sur l'exploitation et la première transformation de ses ressources naturelles. C'est aussi une région qui transforme peu ses ressources. En fait, le secteur manufacturier ne regroupe que 12 % de l'emploi régional, comparativement à 19 % dans l'ensemble du Québec, et il est largement concentré dans la première transformation des ressources forestières et minières.

Au-delà des activités économiques, mais tout en y étant intimement liés, le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue (CRDAT) a identifié, dans le cadre du plan stratégique de développement, d'autres aspects importants, essentiels au développement de l'Abitibi-Témiscamingue, qui doivent être considérés, gérés et pris en charge. Il s'agit notamment de la décroissance démographique et de la « déstructuration » de certains milieux ruraux, de l'adaptation de la main-d'oeuvre régionale aux besoins de demain, des problèmes environnementaux qui doivent être gérés pour des raisons écologiques, sanitaires, esthétiques et de qualité de vie, de l'exode des jeunes, ainsi que des problèmes de transport des personnes et des marchandises.¹

Sur les plans politique, social et culturel, on observe également un processus de changement, lent mais déterminé, qui se traduit par l'émergence d'un mouvement autonomiste et la volonté ferme des populations, tant rurales qu'urbaines, de prendre en charge le développement de leur communauté.

¹ CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, *Plan stratégique de développement de l'Abitibi-Témiscamingue*, 1992, 79 pages.

2. INTRODUCTION



2. INTRODUCTION

La Commission de l'Abitibi-Témiscamingue sur l'avenir du Québec a été créée par décret du gouvernement du Québec le 25 janvier 1995. Elle a reçu le mandat :

- d'entendre les citoyens ou les groupes qui voudront s'exprimer sur l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec, sur l'opportunité de réaliser la souveraineté ou sur toute autre façon de concevoir l'avenir du Québec proposé officiellement par un parti politique représenté au sein de la Commission;
- de recevoir les suggestions des citoyens ou des groupes quant à la rédaction d'une Déclaration de souveraineté qui sera inscrite dans le préambule du projet de loi sur la souveraineté du Québec;
- de recevoir les commentaires des citoyens ou des groupes sur les meilleures circonstances pour la tenue d'un référendum sur l'avenir du Québec;
- de fournir de l'information et de susciter des discussions entre les participants sur toute matière faisant partie du mandat de la Commission.

Après quelques semaines consacrées à l'organisation et à la tenue de séances de travail, l'ouverture officielle des travaux, le 11 février 1995, a marqué le départ d'un calendrier de 6 audiences et de 5 forums répartis durant le mois de février. La Commission a visité, à tour de rôle, chacune des 5 MRC de la région.

La Commission a accordé la priorité à la participation du public à ses travaux. Elle avait invité au préalable, selon un plan de communication médiatique comprenant notamment un envoi postal à plus de 1200 organismes de l'Abitibi-Témiscamingue, les citoyennes et les citoyens à déposer un mémoire ou à le présenter à l'occasion des audiences qu'elle devait tenir, ou encore à venir faire entendre leur point de vue durant les forums. Pas moins de 83 mémoires ont été entendus lors des audiences. De plus, 52 autres mémoires ont été acheminés au secrétariat de la Commission, ce qui a porté le total à 135 mémoires, contribution remarquable, au demeurant.

Par ailleurs, environ 1800 personnes ont participé aux forums ou aux audiences et se sont ainsi approprié cette tribune publique pour donner leur point de vue, pour alimenter le débat de leurs réflexions, de leurs suggestions ou de leurs positions. En tenant compte de la Commission des jeunes et de la Commission des aînées et aînés, on constate que près de 3000 citoyennes et citoyens ont assisté aux audiences ou aux forums. La télédiffusion de la majorité des séances a

permis à l'ensemble de la population de l'Abitibi-Témiscamingue d'avoir accès aux travaux de la Commission.

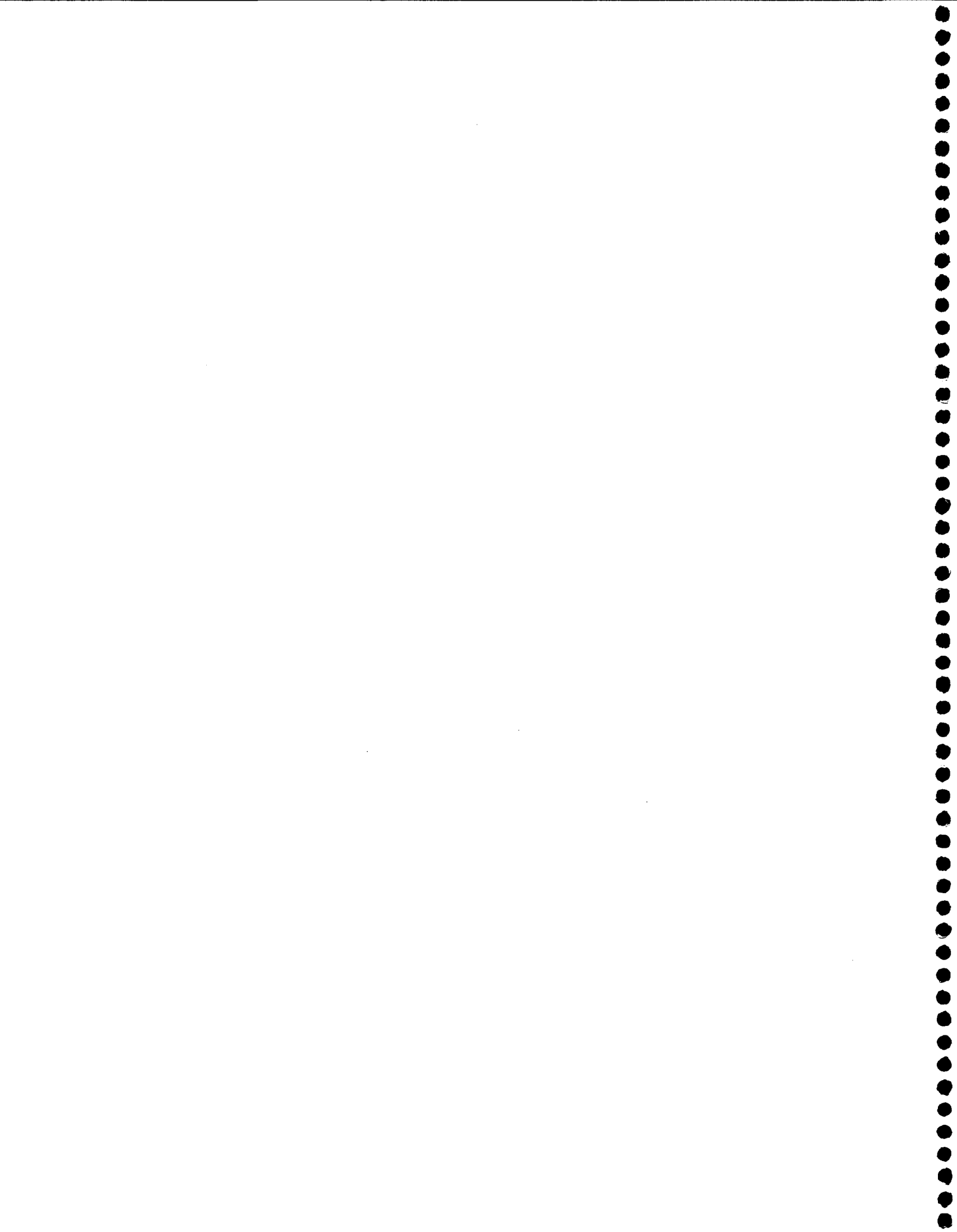
Un éventail de personnes provenant des quatre coins de la région et, dans des proportions variables, de toutes les horizons politiques, de différentes classes socio-économiques et de sphères d'activité très diversifiées ont fait part aux membres de la Commission, par écrit ou verbalement, de leurs vues sur l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec ou sur toute autre option politique, sur un projet de société ou sur les valeurs et les objectifs qui devraient guider les Québécoise et Québécois dans la construction de leur avenir collectif.

Il faut souligner, soit dit en passant, la participation d'autochtones au forum qui s'est déroulé à Amos. Ils ont occupé une part importante des débats et ont pu, à cette occasion, faire part de leur questionnement sur l'avant-projet de loi.

L'ampleur de la participation populaire et les préoccupations exprimées ont révélé l'importance que revêt la question constitutionnelle au Québec. Cette participation témoigne aussi de l'intérêt de la population envers une formule de consultation aussi démocratique.

Les mémoires écrits et entendus, les opinions, les préoccupations et les propositions exprimées lors des forums représentent un ensemble d'informations qui ont éclairé les commissaires dans leur réflexion.

3. LE BILAN DES TÉMOIGNAGES



3. LE BILAN DES TÉMOIGNAGES

La partie suivante du rapport présente le bilan des témoignages reçus par la Commission. Elle respecte l'ordre des articles de l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec.

3.1 Sur le préambule

La Commission de l'Abitibi-Témiscamingue sur l'avenir du Québec a invité la population de la région à venir présenter les valeurs qu'elle souhaitait voir inscrire dans le préambule de l'avant-projet de loi. Les propositions ont été très nombreuses et témoignent de l'attachement des gens envers leur région, de leur intérêt et de leur désir de s'engager dans le projet de société qu'ils veulent construire.

Les intervenantes et les intervenants ont signalé que le préambule de l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec devrait affirmer l'attachement de la nation québécoise à la démocratie et aux valeurs que sont la liberté, l'égalité entre les hommes et les femmes, la dignité humaine et la fraternité, sans égard à la race, à l'ethnie, à la religion, au statut social ou à l'orientation sexuelle. Le préambule devrait également faire référence à l'histoire du Québec, au sentiment d'appartenance à la patrie et à l'importance de la famille. Il a été aussi suggéré d'y inscrire les valeurs communes que représentent la solidarité, l'équité et la volonté de bâtir une société dans laquelle la discrimination, la pauvreté et l'injustice n'ont plus leur place et qui favorise la pleine utilisation des ressources humaines.

Le préambule devrait par ailleurs mettre en valeur le caractère pacifique de la nation québécoise, insister sur la nécessité de l'équité dans la répartition des richesses, accorder une place dans la société future aux jeunes et aux aînées et aînés, et, enfin, souligner l'importance de la langue française dans la culture québécoise.

De nombreux intervenants ont indiqué que le droit au travail, le droit aux services de santé et la vigilance à l'égard de la protection de l'environnement devraient être spécifiquement mentionnés dans le préambule.

3.2 Sur l'article 1 : La souveraineté

Ce sont surtout des individus qui se sont montrés en faveur de l'article 1, mis à part quelques organismes. Plusieurs témoignages vibrants ont fait référence à l'histoire du peuple québécois, à son enracinement, à ses aspirations, à sa langue,

à sa culture caractéristique et au « pas qu'il lui reste à franchir pour atteindre sa pleine maturité » (*mémoire Amos*). On note cependant que l'avant-projet de loi ne fait pas référence à un projet de société que les Québécoises et les Québécois voudraient se donner.

D'autres témoignages favorables à l'article 1 soulignent que le fédéralisme canadien a créé « un contexte et une structure préjudiciable au Québec (...) En reconnaissant que les provinces sont égales, ce système s'est éloigné du pacte original de la confédération qui unissait deux peuples, l'un anglophone, l'autre francophone » (*mémoire - Amos*).

Plusieurs intervenantes et intervenants ont rappelé les échecs des accords du Lac Meech et de Charlottetown. « Le fédéral a tenté d'offrir le mieux qu'il pouvait offrir : Charlottetown. Ce fut un non du Québec : ce n'est pas assez. Et un non du Canada anglais : c'est trop » (*mémoire - Val-d'Or*).

La Commission est d'avis que ceux qui ont voulu se prononcer sur le projet de souveraineté étaient majoritairement en faveur de celui-ci. Toutefois, de façon générale, on peut affirmer qu'une proportion importante des intervenantes et intervenants ne saisissait pas entièrement toute la portée d'un tel projet. En effet, plusieurs témoignages exprimaient une certaine confusion ou une incompréhension de l'objectif poursuivi par le gouvernement. Ainsi, à l'occasion des forums, plusieurs individus ont indiqué qu'ils ne voyaient pas de liens entre la souveraineté et les solutions aux problèmes immédiats tels que le chômage, la pauvreté, exemple :

Qu'est-ce que ça va changer? La dette sera toujours là, les dépenses du gouvernement vont être réduites, les coupures vont toucher la santé, l'éducation... Ce sont encore les plus démunis qui vont écopier. En plus, le gouvernement, qui veut réduire les inefficacités, va embaucher les fonctionnaires fédéraux et ainsi augmenter encore la taille de l'État. Qu'est-ce que ce projet va donner à mes enfants? Je ne suis pas capable d'évaluer l'héritage que je vais leur laisser. Est-ce que je devrais me lancer dans une telle aventure? (...) Le gouvernement devrait faire une démonstration simple de ce que la souveraineté va permettre concrètement de plus que ce que permet l'environnement constitutionnel actuel (forum de Val-d'Or).

Beaucoup de participantes et participants ont l'impression que le « débat est ramené à un niveau « comptable » et qu'on ne saisit pas ce que ça signifie que de se donner un pays », (*forum de Rouyn-Noranda*).

Les intervenantes et les intervenants qui se sont prononcés contre le projet de souveraineté indiquent de façon générale, « qu'il est faux de croire que la

souveraineté constitue une solution à tous les problèmes du Québec » (*forum de Val d'Or*). Ceux-ci ont signalé les avantages qu'offre le Canada, en termes de qualité de vie, de multiculturalisme, de statut international, etc.

Le problème constitutionnel apparaît pour plusieurs essentiellement comme un problème de chevauchement de compétences et de dédoublement de structures qui génèrent des coûts élevés d'administration publique et, chez les citoyennes et citoyens, beaucoup de frustration : « Le problème, au Canada, c'est qu'il y a trop de gouvernements, et ce problème peut se régler sans la séparation » (*mémoire - Lorrainville*).

La Commission se doit de signaler qu'une majorité d'intervenants considère le statu quo inacceptable. Cette majorité considère aussi que la rigidité du système fédéral actuel ne permet pas au Canada et au Québec d'affronter de façon efficace les grands problèmes économiques auxquels on fait face actuellement. Cette position est partagée à la fois par la plupart des citoyennes et des citoyens, par les organismes, et même par quelques membres de la communauté anglophone du Témiscamingue qui se sont présentés aux audiences. Elle a aussi été affirmée de façon non équivoque par le milieu des affaires à l'occasion du dépôt du mémoire de la Chambre de commerce de Rouyn-Noranda, qui présentait les résultats d'un sondage réalisé auprès de ses membres. Selon ces derniers, le statu quo « est impossible à vivre et il faut un déblocage constitutionnel... Non au statu quo, oui à un renouveau » (*mémoire - Rouyn-Noranda*).

3.3 Sur l'article 2 : l'association économique

Le projet de souveraineté du Québec soulève par ailleurs plusieurs questions sur une éventuelle association avec le reste du Canada ainsi que sur la signature de traités avec d'autres pays.

Les interventions entendues traduisent unanimement le désir de maintenir une association économique avec le Canada. Plusieurs sont d'avis que l'Ontario, les autres provinces et le Québec auront intérêt à assurer une association économique et qu'il n'y aurait pas de difficultés majeures à réaliser une telle entente. Nombre d'intervenantes et intervenants s'interrogent cependant sur ce que la souveraineté apporterait de plus que l'association économique actuelle.

Par ailleurs, les commentaires entendus dans la région du Témiscamingue, plus particulièrement, ont signalé l'importance de conserver une association privilégiée avec les voisins immédiats. En effet, la région de l'Abitibi-Témiscamingue côtoie la frontière ontarienne et les intervenants du Témiscamingue ont signalé à la Commission que « cette réalité géographique s'exprime quotidiennement par les liens socio-économiques qu'entretiennent les gens des deux côtés de la frontière

(...) en plus des échanges de clientèles et d'équipements scolaires et des ententes plus ou moins formelles pour l'accessibilité à des services médicaux spécialisés » (*mémoire - Lorrainville*).

3.4 Sur l'article 3 : La nouvelle constitution

L'article 3, portant sur une éventuelle constitution du Québec, est celui qui a le plus fait l'objet de remarques, de commentaires et de propositions. Il va de soi que les organismes municipaux, scolaires ou autres à vocation régionale souhaitent qu'une éventuelle constitution du Québec définisse clairement les pouvoirs de chacun des paliers de gouvernement, ses champs de juridiction et de compétences.

Par ailleurs, même si de façon générale les intervenantes et les intervenants souhaitent qu'une éventuelle constitution québécoise soit précise sur le partage des pouvoirs, on indique également qu'elle devra être brève et limpide et éviter les détails de façon à ne pas « rendre le Québec ingouvernable ». Plusieurs individus ont souhaité qu'une assemblée constituante soit créée pour rédiger une éventuelle constitution. Plusieurs ont aussi signalé que la constitution devrait être approuvée « article par article, par référendum, et qu'elle devrait, en outre, contenir une formule d'amendement, également par référendum (*majorité des forums*).

a. Charte des droits et libertés

La nouvelle constitution devrait comprendre une charte des droits et libertés semblable à celle de la « *Déclaration universelle des droits de l'homme* » des Nations Unies. Plusieurs intervenantes et intervenants ont aussi souhaité qu'il y soit inclu une « charte des devoirs et responsabilités des individus, des groupes et de l'État », sans toutefois mentionner en détails ce qu'une telle charte pourrait contenir.

La constitution devrait reconnaître les droits des communautés anglophones et des nations autochtones. La majorité des témoignages entendues sur ce sujet indique que la constitution devra garantir à la communauté anglophone la préservation de son identité et de ses institutions. Les échanges avec la communauté anglophone de l'Abitibi-Témiscamingue se font avec harmonie et respect, et cette communauté « doit être associée au titre de cofondatrice de plusieurs municipalités, entreprises et services en Abitibi-Témiscamingue » (*mémoire - Rouyn-Noranda*).

b. Sur les droits des autochtones

Les autochtones ont été les premiers à occuper la région. Si nos prédécesseurs n'ont pas toujours fait preuve d'exemplarité dans leurs rapports avec eux, une portion importante de la population de l'Abitibi-Témiscamingue est prête à manifester plus d'ouverture et de compréhension avec les générations actuelles, avec les gens que nous côtoyons quotidiennement.

Plusieurs organismes régionaux ont indiqué à la Commission qu'ils souhaitaient être associés aux autochtones de notre région au moment des négociations sur la reconnaissance spécifique de leurs droits et de leurs terres. Par ailleurs, plusieurs personnes ont manifesté leur inquiétude, voire leur désaccord, quant aux droits, aux territoires, aux pouvoirs et aux ressources financières qui pourraient être octroyés aux autochtones. Plusieurs intervenantes et intervenants s'interrogent sur ce qu'il va advenir de l'accessibilité de ces territoires pour l'ensemble de la population et sur les implications à l'égard de l'exploitation des ressources naturelles.

Maints intervenants ont souligné que le système actuel des réserves autochtones ne faisait que « ghettoïser » la communauté autochtone. À ce sujet, une proposition a été déposée par plusieurs organismes suggérant de transformer les réserves autochtones en municipalités avec les mêmes droits et obligations envers le pouvoir central. À l'occasion du forum qui a eu lieu à Amos, les autochtones présents ont affirmé qu'ils n'accepteraient pas que les territoires et les droits qu'ils revendiquent se résument à ceux des municipalités. Ils veulent qu'on tienne compte de leurs droits ancestraux. Ils veulent aussi avoir des pouvoirs à d'autres chapitres, notamment, le droit de se gouverner sur des territoires qui leur seraient alloués.

Les autochtones ont aussi fait savoir qu'il était hors de question pour eux de prendre position sur l'avant-projet de loi avant que la question de leurs revendications ne soit réglée.

La Commission est d'avis que, compte tenu du grand nombre de questions et de commentaires qui ont entouré l'énoncé de l'article 3, portant sur les questions autochtones, la population en général devrait être davantage informée sur la question autochtone, sur les droits et revendications de ce peuple et sur les intentions du gouvernement en la matière.

c. Sur la décentralisation des pouvoirs

Le thème de la décentralisation a été au coeur des débats de la Commission de l'Abitibi-Témiscamingue sur l'avenir du Québec. Les organismes régionaux et

la population de la région ont clairement et fermement affirmé que, quel que soit le statut politique futur du Québec, la région était prête à assumer davantage de responsabilités et que la décentralisation de pouvoirs spécifiques au profit des instances locales et régionales s'avérerait une étape incontournable dans l'évolution du Québec. Les mémoires des organismes régionaux et de plusieurs citoyennes et citoyens font aussi remarquer que la décentralisation des pouvoirs est nécessaire à court terme et à moyen terme pour permettre aux régions de se développer et de faire face aux défis de l'avenir. De plus, autant les individus que les organismes ont dénoncé les coûts exorbitants et les pertes d'énergie qu'entraînent les dédoublements et les chevauchements de structures gouvernementales.

Comme le précise le mémoire de la MRC d'Abitibi-Ouest, l'objectif premier de la décentralisation est de « responsabiliser le citoyen vis-à-vis de l'évolution de son environnement économique, social et culturel et de lui permettre, par le biais de ses représentants élus, d'exercer un réel pouvoir sur des questions qui concernent sa vie quotidienne ».

Un large consensus se dégage des positions entendues par la Commission et indique que les gouvernements doivent transférer les responsabilités, les services et les biens aux instances locales et aux institutions les plus proches des intérêts communautaires, avec les ressources financières et humaines appropriées. Le cas échéant, une constitution québécoise devrait définir les pouvoirs qui seraient dévolus aux régions.

Plusieurs organismes sont venus témoigner des effets néfastes, dans leur domaine respectif, de l'absence d'une véritable politique de régionalisation qui tienne compte des spécificités de chacune des régions. Par exemple, selon le Conseil régional de la culture, la création du Conseil des arts et de la culture du Québec (CALQ) a eu pour effet de centraliser davantage dans les grands centres les décisions prises dans ce domaine, de même que la détermination des budgets qui en découlent. Le Conseil régional de la SQDM prétend que sa création comme organisme n'a eu pour effet que d'engendrer une structure « hypernormalisée et hypercentralisée » sans pouvoir véritable, qui ne fait que gérer à la lettre, parfois au détriment des véritables besoins locaux et régionaux de la main-d'oeuvre, des programmes « trop nombreux, très éparpillés, trop cloisonnés et trop difficiles à faire modifier » (*mémoire du Conseil régional de la SQDM*).

Peu d'organismes ont identifié précisément des pouvoirs qui pourraient être régionalisés. Le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue propose que les « directions générales des ministères gèrent les programmes et services d'intérêt régional en concertation avec les instances publiques sur le territoire (...) de façon à mobiliser et à co-responsabiliser les forces vives du milieu et amener ces ministères à gérer en faveur des intérêts du milieu plutôt que

de leur machine centrale. Une direction générale doit gérer les budgets régionalisés et protégés. Les gestionnaires doivent être responsabilisés et imputables ».

La MRC d'Abitibi va plus loin et propose toute une série de compétences à décentraliser au profit des MRC ou des conseils régionaux de développement, dans plusieurs domaines : économique, social et communautaire, culturel, environnemental, etc.

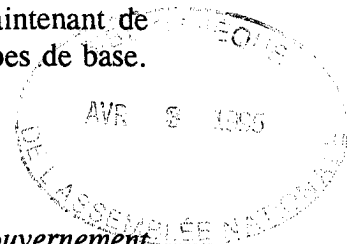
Les municipalités et les MRC suggèrent également d'enchâsser dans la constitution la reconnaissance de la municipalité à titre de gouvernement local, et celle des MRC à titre de palier gouvernemental. Par contre, les citoyennes et citoyens qui se sont manifestés sur cette question s'opposent à la mise en place d'un gouvernement régional ou à de nouvelles structures.

D'autre part, les commissions scolaires s'opposent à ce que les municipalités ou les MRC aient des pouvoirs dans le domaine de l'éducation. En effet, toutes les commissions scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue, de même que l'Association des commissions scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, sont unanimes à souhaiter que leurs responsabilités actuelles et leurs pouvoirs soient enchâssés et protégés dans une éventuelle constitution. Certaines commissions scolaires ont indiqué également qu'elles souhaitaient avoir davantage de pouvoir au niveau local pour mieux atteindre leur objectif en éducation.

Les organismes régionaux sont d'avis que le gouvernement ne doit pas « penser seul » une politique de régionalisation et qu'il lui incombe dès maintenant de s'asseoir avec les intervenants régionaux pour en énoncer les principes de base. Ces principes pourraient être notamment :

- *éviter de créer de nouvelles structures;*
- *prévoir les mécanismes de transfert de compétence entre le gouvernement provincial et les paliers municipaux ou régionaux;*
- *garantir que tout transfert de pouvoirs implique celui des ressources financières adéquates;*
- *établir des politiques nationales et laisser aux régions le soin de les adapter à leurs spécificités.*

Enfin, il faut signaler le souhait de plusieurs citoyennes et citoyens qu'une politique de décentralisation ne se transforme pas en une lutte de pouvoir entre les organismes régionaux. Il faut signaler aussi les témoignages sur les craintes appréhendées qu'une décentralisation des pouvoirs ne concentre entre les mains



d'un petit groupe d'individus le sort de toute une collectivité. De plus, plusieurs personnes ont indiqué qu'il ne fallait pas qu'une décentralisation des pouvoirs mène, pour les régions peu peuplées et moins nanties financièrement, à des services de moindre qualité.

d. **Sur la langue française et la constitution**

Nombre d'intervenantes et intervenants se sont dits déçus du peu de place que faisait l'avant-projet de loi à la reconnaissance de la langue française et à la culture québécoise. La proposition d'enchâsser dans la constitution le statut du français comme langue officielle du Québec a été déposée par plusieurs intervenantes et intervenants.

3.5 Sur l'article 4 : Le territoire

De façon générale, l'article portant sur le territoire du Québec ne suscite pas vraiment de questionnement ou d'inquiétude dans les commentaires entendus. Les principaux commentaires ont trait à l'intégrité du territoire par rapport aux revendications autochtones et aux implications d'une cession de territoire à un groupe en particulier.

Les citoyennes et citoyens qui se sont avancés sur cette question sont désireux que le Québec favorise l'occupation de tout le territoire de toutes les régions.

3.6 Sur l'article 5 : La citoyenneté

Les commentaires entendus à la Commission indiquent que l'article 5 de l'avant-projet de loi, qui définit la citoyenneté québécoise, doit être précisé et même reformulé. Ainsi, selon le libellé actuel, la citoyenneté québécoise, par exemple, ne serait pas garantie aux Québécoises et Québécois qui sont temporairement domiciliés hors du Québec, ni aux enfants de Québécoises et Québécois nés à l'extérieur du Québec.

Par ailleurs, de nombreux intervenantes et intervenants ont formulé un commentaire selon lequel l'article 5 devrait faire référence à une durée de résidence minimale (5 ans, par exemple) pour obtenir la citoyenneté. Maints commentaires ont exprimé le souhait que les francophones hors Québec puissent se voir attribuer, à leur demande, la citoyenneté québécoise.

Il faut signaler également le désir de plusieurs citoyennes et citoyens de conserver leur citoyenneté canadienne dans un éventuel Québec souverain. Ceux-ci ont indiqué que l'avant-projet de loi n'offrait pas de garanties à cet égard.

3.7 Sur l'article 6 : La monnaie

Le principe de l'utilisation de la monnaie canadienne par un éventuel Québec souverain ne pose pas vraiment d'inquiétude ou d'interrogation parmi les commentateurs émis. On se demande essentiellement s'il s'agit du meilleur scénario. En effet, plusieurs commentateurs ont mis en doute cette stratégie : « Sans politique monétaire, le pouvoir économique est réduit de façon » (*forum de Val-d'Or*).

Bref, les positions indiquent qu'il est raisonnable et souhaitable d'utiliser la monnaie canadienne, mais que tôt ou tard, un éventuel Québec souverain devrait réviser cette position et étudier la possibilité de créer sa propre monnaie.

3.8 Sur les articles 7 à 9 : Les traités et les alliances internationales

Pour intervenantes et intervenants, les avantages que tire le Québec du fait que le Canada est membre d'alliances ou d'organisations internationales et signataire de traités devraient l'inciter à demeurer dans la fédération canadienne. Pour ces intervenants, un Québec souverain devra négocier son adhésion à ces traités et, durant cette période, les entreprises québécoises seront peut-être désavantagées face à leurs concurrentes. Toutefois, selon d'autres intervenants, la volonté du Canada et des États-Unis de minimiser les entraves aux échanges économiques ne laisse pas vraiment planer de doutes sur l'adhésion éventuelle du Québec à l'ALENA.

Les intervenants sont unanimes à souhaiter que le Québec conserve sa participation aux accords de libre-échange, compte tenu qu'il en a été un promoteur et un défenseur important.

Plusieurs intervenants ont fait remarquer qu'un Québec souverain devrait réévaluer sa participation à certains traités ou alliances. En effet, plusieurs mémoires ont émis l'opinion qu'un Québec souverain devrait se retirer des traités militaires et n'adhérer qu'à des traités et accords commerciaux avec des pays qui font la promotion des droits humains et tiennent compte des questions sociales et du respect de l'environnement.

3.9 Sur les article 10 à 14 : La continuité des lois

De façon générale, les commentaires recueillis insistent sur la nécessité, si l'avant-projet de loi était adopté par vote référendaire, de mettre en place un processus ou une structure assurant la continuité des lois, de façon à ce qu'il n'y ait pas de vide juridique.

Ce thème a fait l'objet de nombreuses interrogations de la part des participantes et des participants. Celles-ci touchent particulièrement :

- le vide juridique « après un an », soit la période prévue après le référendum pour la durée des négociations avec le Canada;
- les jugements qui doivent être entendus par la Cour suprême.

À ce sujet, plusieurs intervenantes et intervenants ont proposé de modifier le libellé de l'article 13 de façon à remplacer les mots « peut nommer » par « doit nommer » (les personnes requises), pour faciliter l'application des lois canadiennes.

Par ailleurs, les centrales syndicales ont indiqué à la Commission qu'elles souhaitaient que les conventions collectives des fonctionnaires fédéraux soient respectées et que le gouvernement du Québec s'engage à intégrer dans la fonction publique les fonctionnaires fédéraux travaillant au Québec.

Les interrogations se sont toutefois manifestées avec plus d'acuité à l'égard des programmes de transfert du gouvernement fédéral. Les questions touchaient, entre autres, les intentions du gouvernement du Québec à l'égard du programme d'assurance-chômage, le maintien ou la modification appréhendée du programme à court et moyen terme, le niveau des prestations, etc. Il faut souligner toutefois que plusieurs intervenantes et intervenants ont indiqué que ces questions entourant les programmes de transfert se posent aussi à l'intérieur du régime fédéral actuel et qu'aucune garantie, dans l'état présent des finances publiques, ne peut être donnée sur le maintien des avantages des programmes de transfert.

D'autre part, il faut aussi souligner les préoccupations de plusieurs organismes communautaires (maisons de femmes, regroupements de jeunes, etc.) quant à leurs acquis et dont l'existence est étroitement liée aux subventions du gouvernement fédéral. Ces organismes ont fait part de leurs craintes quant à leur survie dans l'éventualité d'un Québec souverain.

3.10 Sur l'article 15 : Le partage des biens et des dettes

L'article 15, concernant le partage éventuel des biens et des dettes, suscite d'importantes préoccupations. Même si le Québec en venait rapidement à une entente avec le Canada sur le partage des dettes, la question de la dette et des finances publiques inquiète les citoyennes et citoyens.

D'entrée de jeu, les intervenantes et les intervenants souhaitent une modification à l'article 15 pour remplacer le libellé de la première phrase par : le gouvernement doit conclure au lieu de peut conclure un accord relatif au partage de la dette.

Les témoignages entendus indiquent que la population veut avoir plus de précisions sur : la part du Québec de la dette canadienne, la capacité de payer du gouvernement, l'impact d'une telle dette sur les finances publiques du Québec, sur le niveau d'imposition, la compétitivité fiscale du Québec, les scénarios envisagés pour freiner sa progression, etc. Selon plusieurs intervenantes et intervenants, le gouvernement du Québec n'a pas historiquement vraiment démontré qu'il pouvait mieux gérer les dépenses : « le gouvernement fédéral n'est certainement pas le seul responsable du niveau du déficit et de la dette du Québec » (*mémoire - Témiscamingue*).

Dans un autre ordre d'idées, même si plusieurs intervenants ont indiqué qu'en contrôlant entièrement ses impôts et taxes, le Québec aurait plus de marge de manoeuvre pour équilibrer son budget, les études ou de références concrètes sur cette question laissent les participants dans l'incertitude.

Dans la majorité des forums, les participants ont exprimé le souhait que la lutte au déficit soit une priorité. Les citoyennes et les citoyens insistent pour qu'il y ait plus de transparence dans la gestion des finances publiques. Plusieurs ont même souhaité qu'un organisme indépendant de à l'appareil gouvernemental et doté de pouvoirs puisse procéder à une évaluation de la gestion des dépenses publiques. On suggère même d'enchâsser, dans une éventuelle constitution, des restrictions sur le pouvoir de dépenser du gouvernement.

3.11 Sur les articles 16 et 17 : L'entrée en vigueur

Peu de gens se sont prononcés sur les articles 16 et 17 traitant de l'entrée en vigueur de la souveraineté et de la consultation référendaire. Les commentaires entendus vont dans deux directions opposées : « Il n'y a pas urgence pour la tenue du référendum; ça peut attendre encore quelques années. Perdre le référendum pourrait avoir des conséquences plus importantes que celles d'attendre encore un peu » (*forum - Témiscamingue*). Pour d'autres, le référendum doit se tenir au

plus vite de façon à régler cette question et à concentrer les énergies sur les problèmes quotidiens que vit une partie importante de la population.

Nombre d'intervenants ont affirmé que la conjoncture économique, même si elle s'améliore, n'est pas propice à la tenue d'un référendum. Maintes propositions suggèrent que le gouvernement fasse ses preuves dans la gestion des finances publiques, démontre qu'il est capable de gérer efficacement malgré les difficultés conjoncturelles et structurelles reliées au chômage, à la dette, au déficit, etc., bref, qu'il crée un climat de confiance. Plusieurs commentaires ont aussi signalé que les réformes annoncées par le gouvernement fédéral (Axworthy, Assurance-chômage, Programme de soutien de revenu des personnes âgées, etc.) pourraient faire voir (prendre conscience) davantage les difficultés de réformer le système fédéral.

De façon générale, il semble qu'une portion très importante des commentaires soit favorable à davantage informer ou mieux définir le projet de société afin de rallier une majorité favorable à la souveraineté.

3.12 Sur l'article 17 : La question référendaire

De nombreuses propositions ont été faites pour modifier la question référendaire. Ces propositions peuvent être regroupées sous trois options :

- 1- Une question courte et claire qui fait référence directement à la souveraineté. La question serait du type : Voulez-vous que le Québec devienne un pays souverain? Oui ou non.
- 2- Une question à plusieurs volets, qui présentent au moins deux options : la souveraineté, le statu quo ou l'option de l'ADQ.
- 3- Une question qui ne porterait pas directement sur la souveraineté, mais plutôt sur le rapatriement de certains pouvoirs.

3.13 Sur les autres points abordés lors des audiences

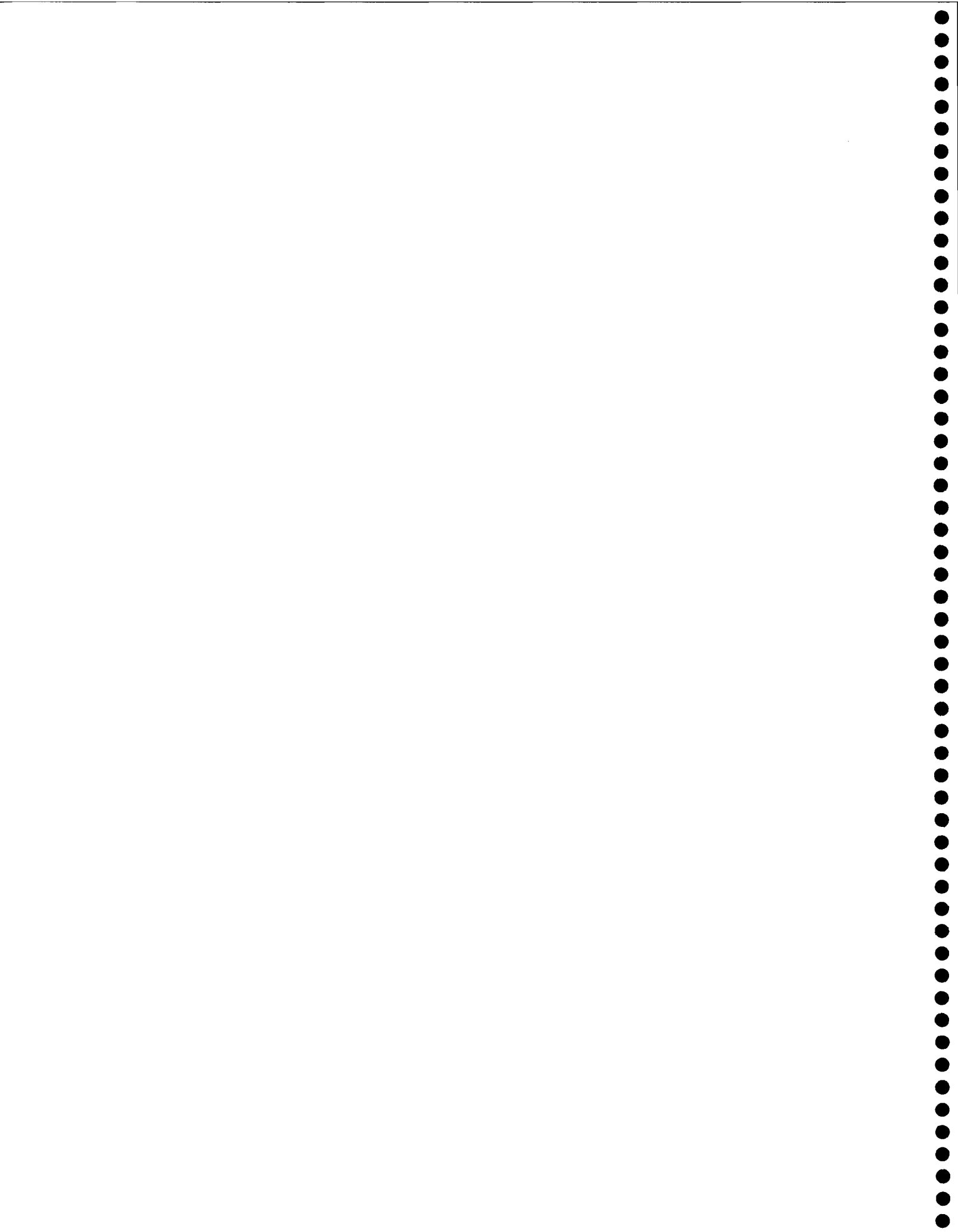
Les audiences publiques et les forums ont permis à la Commission d'entendre la diversité des préoccupations des citoyennes et des citoyens à l'égard de leur avenir, de l'avenir de leur milieu, de leur localité, de leur région et du Québec en général, et à l'égard des situations vécues dans le quotidien. En Abitibi-Témiscamingue, les citoyennes et les citoyens n'ont pas tous les mêmes possibilités. Les problèmes sociaux, de santé, les problèmes de chômage, de précarité des emplois, de pauvreté touchent une part importante de la population

et se manifestent de façon significative dans plusieurs localités. Plusieurs intervenantes et intervenants ont indiqué que ces problèmes leur apparaissaient du reste plus importants que le débat constitutionnel. Ils se sont demandé qui cherchait des solutions à ces problèmes.

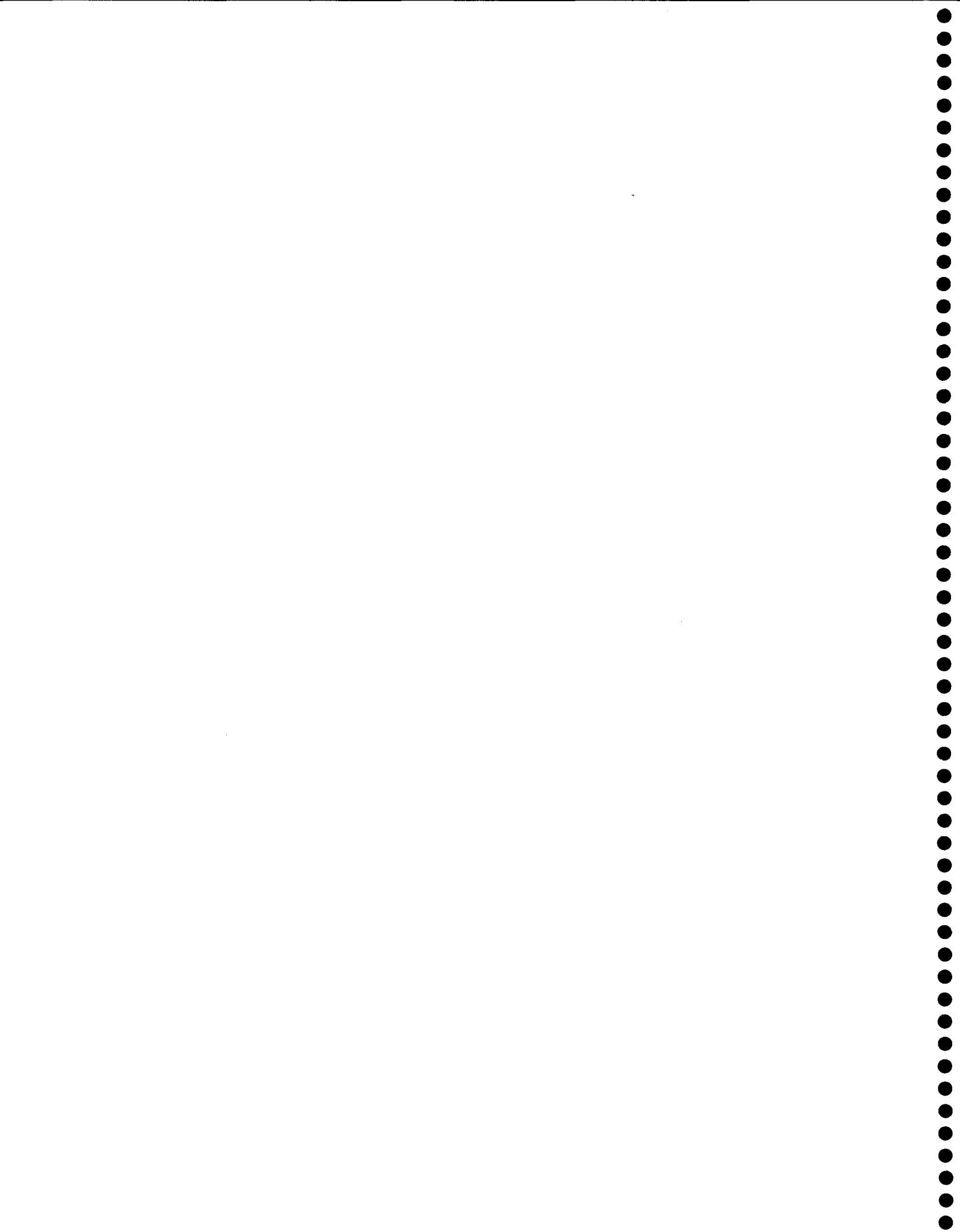
Par ailleurs, il faut souligner la contribution importante aux travaux de la Commission des mémoires présentés par des regroupements de femmes. Ceux-ci ont rappelé le rôle important de l'État dans plusieurs domaines, entre autres, l'éducation, la santé, l'aide aux femmes en difficulté, etc., rôle essentiel pour atteindre l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes. Plusieurs interventions ont aussi indiqué qu'il fallait faire des efforts pour accroître la représentation des femmes dans les institutions politiques.

Nombre d'intervenantes et intervenants du domaine socio-communautaire ont questionné l'avant-projet de loi. Ils se sont aussi interrogé sur la place des démunis et des laissés pour compte. Ils ont demandé quel projet de société l'avant-projet de loi véhiculait, notant ainsi l'absence de ce qui leur apparaît être un vrai projet de société.

Il faut signaler les revendications des citoyennes et des citoyens à l'égard de l'éducation, de la formation de la main-d'oeuvre, de la culture, du travail communautaire, de la protection de l'environnement, du soutien à la famille et aux enfants. Ces revendications témoignent des préoccupations régionales et de la volonté de la population de l'Abitibi-Témiscamingue de se prendre en main et de prendre davantage en région les décisions qui touchent son avenir.



4. L'ÉVALUATION DE LA COMMISSION



4. L'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

L'analyse des mémoires déposés et des opinions entendues lors des forums permet à la Commission de l'Abitibi-Témiscamingue sur l'avenir du Québec de dégager les consensus suivants à l'égard de l'avant-projet de loi sur la souveraineté.

4.1 Le statu quo constitutionnel ne constitue plus une option valable

Le consensus exprimé dans le cadre des travaux de la Commission est clair : des changements au statut politique et constitutionnel du Québec s'imposent, le statu quo constitutionnel ne constituant plus une option valable. La Commission constate également que le nouveau projet de société que pourrait représenter l'avant-projet de loi n'est pas suffisamment présent et saisi pour susciter un enthousiasme massif par les citoyennes et les citoyens.

La Commission dégage également un consensus chez les citoyennes et les citoyens sur le principe que le Québec a le droit légitime de décider de son avenir.

La Commission constate également que les citoyennes et les citoyens veulent une question référendaire claire, qui ne soulève aucune ambiguïté et qui appelle une réponse claire : Oui ou Non.

4.2 L'abolition des chevauchements et des dédoublements dans l'administration publique

Un consensus se dégage sur la nécessité de réduire les chevauchements et les dédoublements de compétences dans les mêmes secteurs de façon à accroître l'efficacité de l'administration publique. Si cet exercice doit se réaliser entre les paliers des gouvernements fédéral et provincial, il y a aussi un « ménage » à faire par le gouvernement du Québec dans ses ministères, entre les ministères eux-mêmes et à l'intérieur de certains organismes parapublics.

Les témoignages à ce sujet ont été fort éloquents. Ils portaient sur les inefficacités qu'engendre le dédoublement des structures, particulièrement dans le domaine de la formation de la main-d'oeuvre.

Les services gouvernementaux doivent répondre aux besoins de la population, à la clientèle, et non l'inverse, comme c'est le cas dans beaucoup de services offerts par le gouvernement.

4.3 Rapprochement du monde politique, de l'administration publique et des citoyennes et des citoyens

La Commission veut signaler les consensus exprimés par les organismes et les citoyennes et citoyens qui ont participé à ses travaux sur le désir de rapprocher le processus politique, l'administration publique et la population. Les citoyennes et les citoyens ont signalé de plus qu'ils souhaitaient avoir une tribune pour se faire entendre plus souvent qu'une fois tous les quatre ans, au moment des élections. Ils ont indiqué qu'ils veulent se rapprocher des décideurs politiques, se faire entendre plus souvent par des gens crédibles sur des sujets d'importance.

Les citoyennes et citoyens ont affirmé leur appréciation de la disponibilité des membres de la députation et du Conseil des ministres aux travaux de la Commission. Les travaux comme ceux-ci ont pour effet d'accroître la confiance de la population envers le processus politique.

4.4 La décentralisation et la régionalisation des pouvoirs et des décisions

Un consensus se dégage sur la volonté d'une plus grande décentralisation et régionalisation des pouvoirs et des décisions. Une politique de décentralisation et de régionalisation ne doit pas être improvisée, mais établie en collaboration avec les régions. Elle devrait s'implanter au rythme de chacune d'elles et selon sa volonté et sa capacité de gérer les nouveaux pouvoirs. À cette fin, une politique de décentralisation et de régionalisation doit viser le transfert des pouvoirs et des ressources financières et humaines qui s'y rattachent.

D'autre part, pour éviter qu'une politique de décentralisation et de régionalisation ne se transforme en une lutte de pouvoirs, il pourrait être envisagé de créer une assemblée constituante sur cette question.

4.5 La question autochtone

La Commission est d'avis que la question autochtone constitue un problème politique important et mal connu de la population en général. Il existe un écart important entre les demandes des autochtones et les pouvoirs que les citoyennes et les citoyens qui se sont exprimés sur cette question souhaiteraient leur voir attribués. La Commission considère que, compte tenu du grand nombre de questions et de commentaires qui ont entouré l'énoncé de l'article 3 sur la question autochtone, la population en général devrait être davantage informée sur ce sujet, notamment sur les droits ancestraux des autochtones, leurs revendications, les tenants et les aboutissants du droit international à l'égard des droits des autochtones et les intentions du gouvernement.

4.6 Le fardeau de la dette

La nécessité de s'attaquer au problème de la dette constitue une priorité dans l'ensemble des intervenantes et intervenants qui sont exprimés à la Commission. Les témoignages entendus indiquent que la population veut que les gouvernements s'attaquent en priorité à cette question et formulent des propositions concrètes se traduisant par des résultats. La Commission tient aussi à signaler les commentaires des citoyennes et citoyens qui ont indiqué qu'ils étaient prêts à faire davantage pour ne pas laisser aux générations futures un héritage insoutenable.

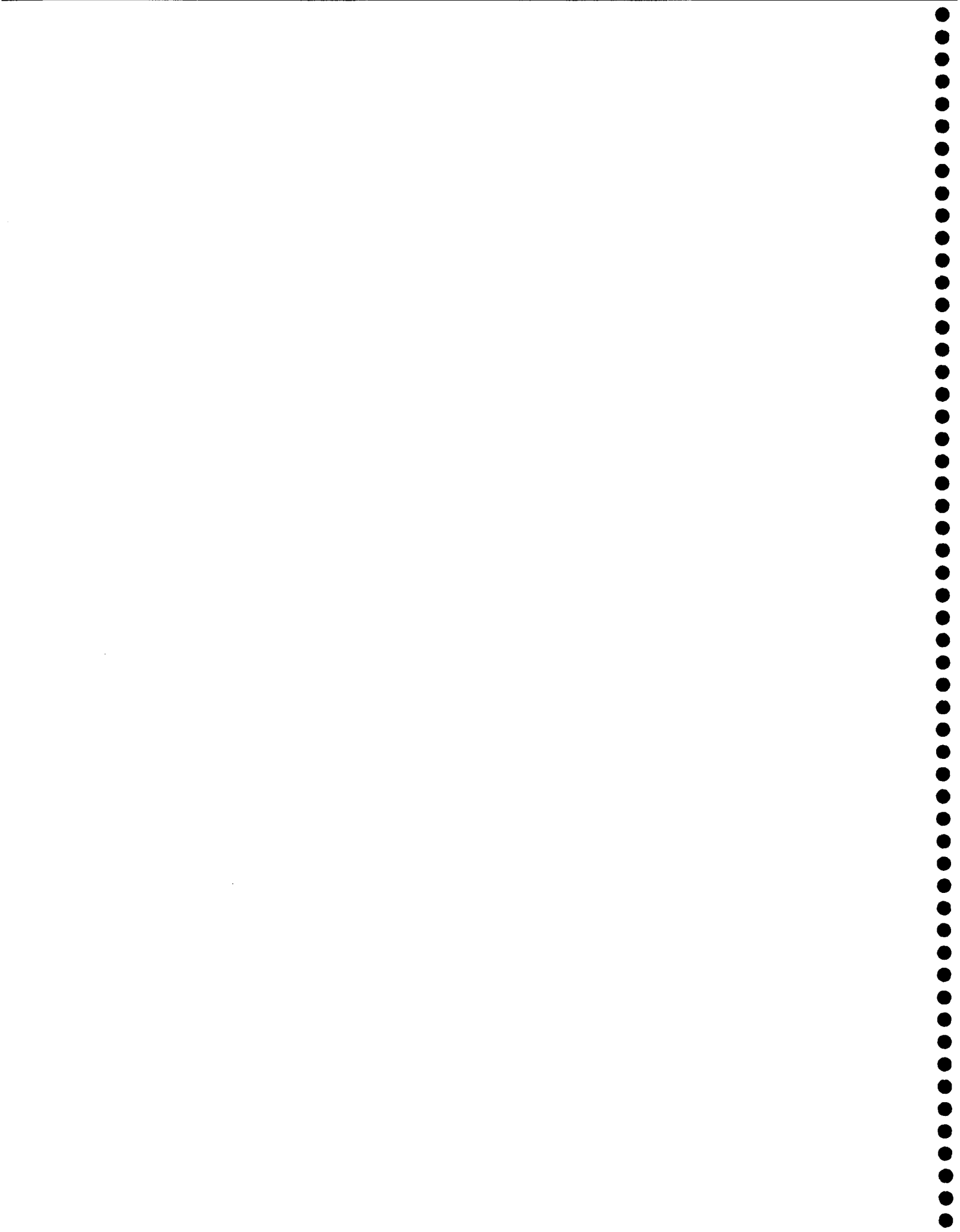
4.7 La langue française et la culture

Il se dégage un consensus sur la nécessité que l'avant-projet déclare que le français est la langue officielle du Québec et qu'il reconnait le caractère unique de la culture québécoise en Amérique du Nord. L'affirmation du caractère français du Québec doit être clairement mise en évidence dans une éventuelle constitution du Québec.

Par ailleurs, la Commission fait également le constat de l'importance que l'avant-projet de loi reconnaisse la nécessité de l'apprentissage d'une ou plusieurs langues autres que le français.

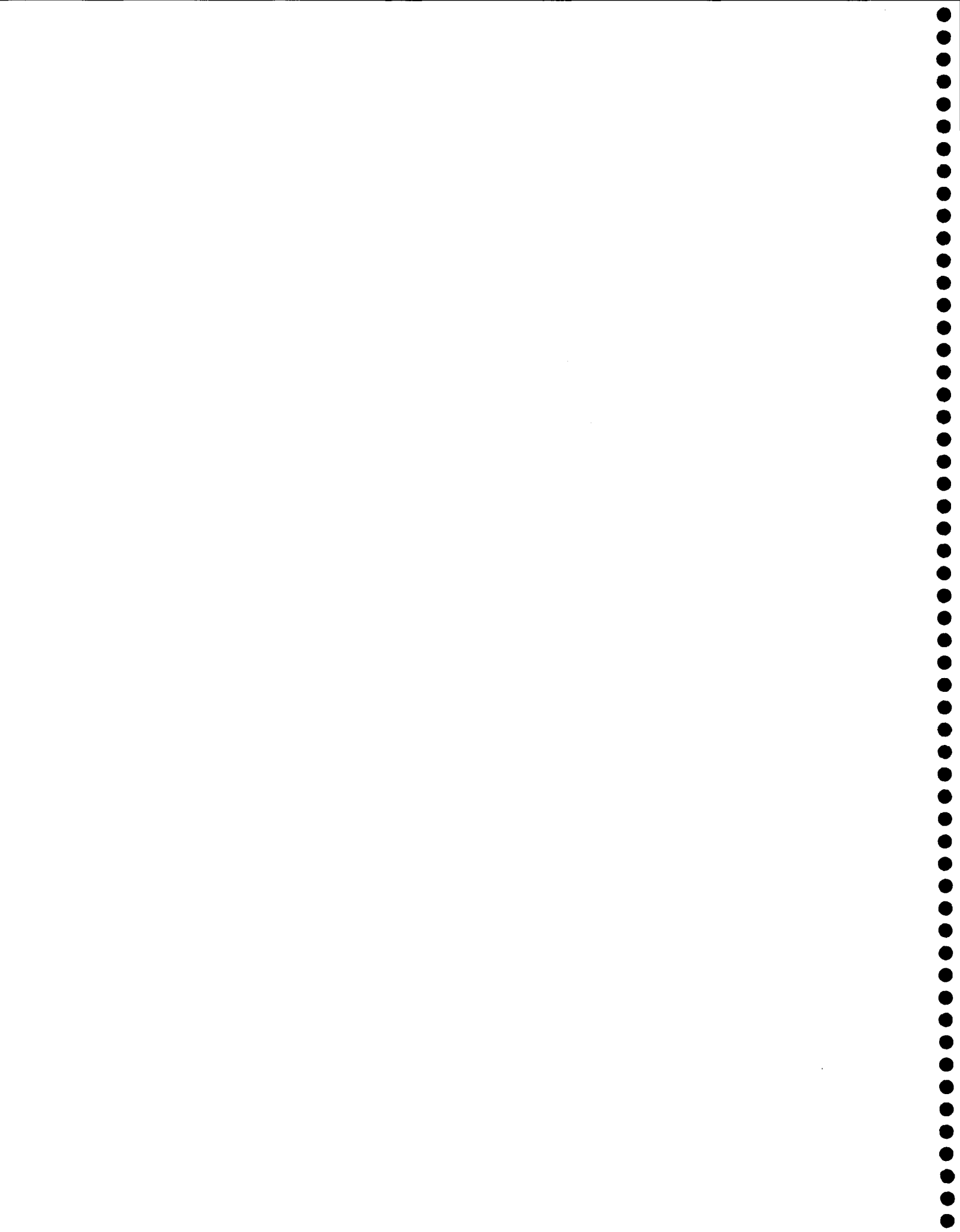
4.8 Un projet de société axé sur des valeurs humaines

La Commission constate que l'absence de référence à un projet de société constitue un manque important dans l'avant-projet de loi. Sans nécessairement décrire précisément ce que serait le projet de société d'un Québec souverain, l'avant-projet de loi devrait mettre en valeur la personne humaine, ses besoins et son importance dans la société québécoise.

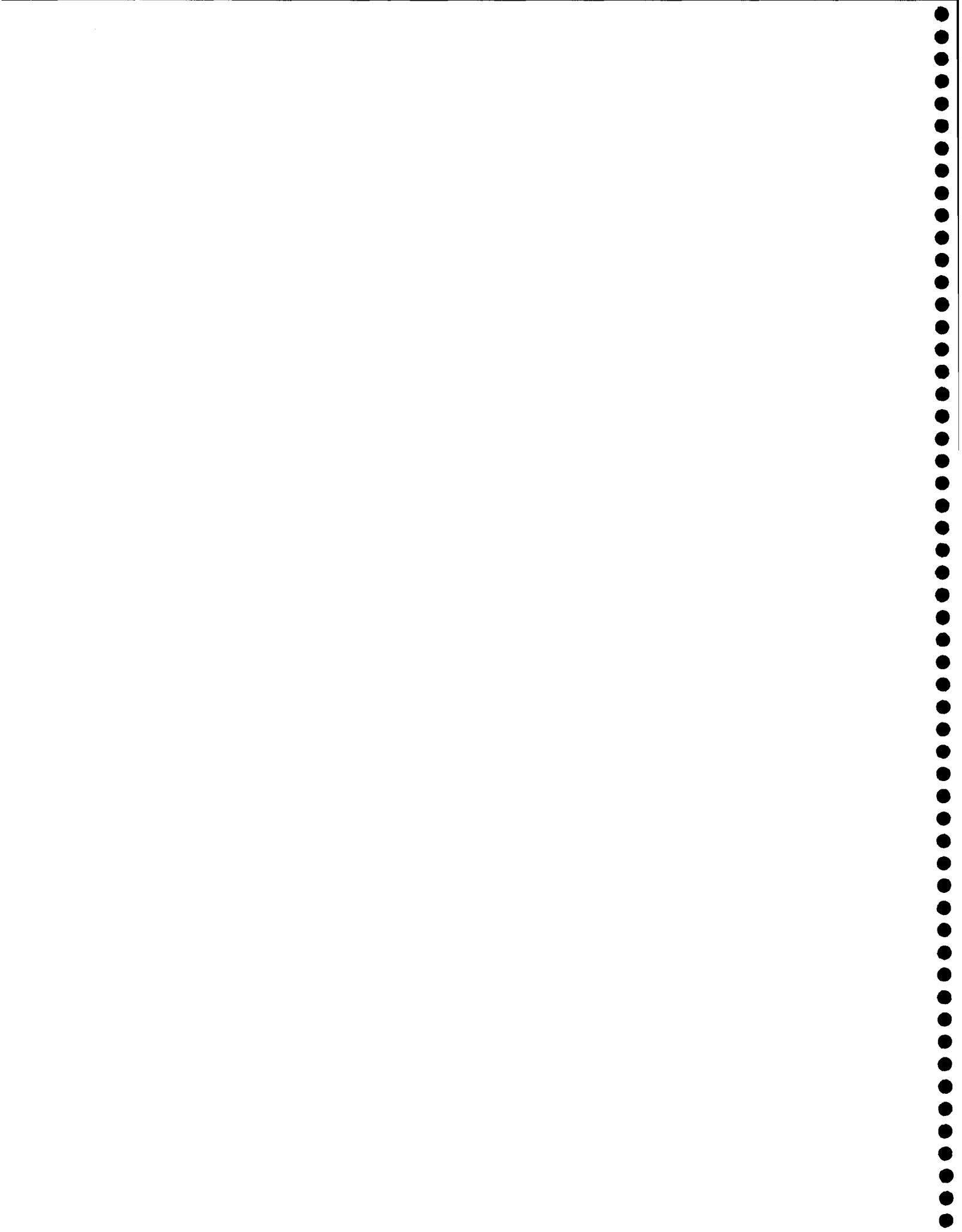


5. RECOMMANDATION

La Commission de l'Abitibi-Témiscamingue sur l'avenir du Québec recommande que le gouvernement du Québec tienne un référendum sur un projet de loi sur l'avenir politique du Québec. Ce projet de loi devra indiquer que si une nation, c'est le regroupement de personnes qui vivent dans un même pays et partagent la même culture et les mêmes traditions, c'est avant tout une âme, un cœur et une culture. Donc, la Commission recommande d'ajouter à l'avant-projet de loi les grandes lignes d'un projet de société fondé sur les valeurs retenues au préambule.



ANNEXES



COMMISSION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

LISTE DES MÉMOIRES REÇUS

DESCRIPTION	ENDROIT PRÉSENTÉ
Audet, Aurèle	pas entendu
Desjardins, Jean-Guy	pas entendu
Pétrin, Emmanuel	Lorrainville
MRC-SDT-CSSF (mémoire conjoint)	Lorrainville
Carrier, Denis	pas entendu
Marquis, Philippe	Rouyn-Noranda
SEUAT - Lac-Témiscamingue	pas entendu
Poissant, Louis-Marie	Rouyn-Noranda
Commission scolaire Rouyn-Noranda	Rouyn-Noranda
Commission scolaire Lac-Témiscamingue	Lorrainville
Bélanger, Marcel	Lorrainville
Dallaire, Raymond	pas entendu
Crête, Gérard	Rouyn-Noranda
Robitaille, Lise	Rouyn-Noranda
Lefebvre L. Denis	Rouyn-Noranda
Bourgault, Normand	Rouyn-Noranda
Marcoux, André	Rouyn-Noranda
Lacroix, Monique	Rouyn-Noranda
Plourde, Claude	Rouyn-Noranda
Comité des besoins sociaux - zone pastorale de Rouyn-Noranda	Rouyn-Noranda
Chambre de commerce et d'industrie du Rouyn-Noranda Régional	Rouyn-Noranda
Pinard, Jean-Luc	Lorrainville
Regroupement des organismes communautaires du Témiscamingue	Lorrainville

DESCRIPTION	ENDROIT PRÉSENTÉ
Bellehumeur, Fernand	Rouyn-Noranda
Commission scolaire de Malartic	Val-D'Or
Municipalité d'Évain	Rouyn-Noranda
Dottori, Frank A.	Lorrainville
Groupe Augustin Chénier	Lorrainville
Neubert, Karl	Lorrainville
Société Nationale des Québécois - secteur Val-D'Or	Val-D'Or
Alliance des Indiens, Métis et Naturalisés Francophones	Val-D'Or
Commission scolaire de Val-D'Or	Val-D'Or
Larivière, Pierre	Amos
Regroupement des écrivains de l'Abitibi-Témiscamingue	Val-D'Or
Cardinal, Julien	Val-D'Or
Majorité silencieuse (regroupement de signataires	pas entendu
Simoneau, Jean	Val-D'Or
Commission scolaire de Barraute-Senneterre	Val-D'Or
Roussy, Robert	Val-D'Or
Bossé, Jean-Marc	Val-D'Or
Regroupement pour l'intégrité du territoire et l'égalité des citoyens du Québec	Val-D'Or
Gagné, Pierre	Val-D'Or
Veillet, Maurice	pas entendu
Bigué, Claude P. et Louis	Amos
L'Abitibienne S.M.A.G.	Amos
Bilodeau, Guy	pas entendu
Municipalité de Landrienne	Amos
MRC - Abitibi	Amos
Bouchard, Marc	Amos
Radio communautaire de Senneterre	Val-D'Or
Commission scolaire Harricana	Amos

DESCRIPTION	ENDROIT PRÉSENTÉ
Caron, Georges	Amos
Groupe de souverainistes	Val-D'Or
Rouleau, Mario	pas entendu
Gagné, S. Daniel	pas entendu
Comité pastorale sociale du diocèse d'Amos	Amos
Irène Offroy Cossette et Jacquelin Cossette	Amos
Lahaie, Michel	Val-D'Or
Landry, François	pas entendu
Gagnon, Patrick	pas entendu
Sejko, Ludmilla	La Sarre
Lacroix, Gaston	pas entendu
Aylwin, Arthur	pas entendu
Roulo, Jake	pas entendu
Gance, Michel	La Sarre
Paquette, Jean-Paul	pas entendu
Falardeau, Daniel	pas entendu
Parti Québécois d'Abitibi-Ouest	La Sarre
La Légion Royale Canadienne, Témiscaming	pas entendu
Témabex Inc.	Rouyn-Noranda
Martin, G. Émile	pas entendu
Griffin, Léo	pas entendu
ARLPHAT	pas entendu
Ville de Malartic	pas entendu
Cossette, André	pas entendu
Centre de femmes l'E.R.I.G.E.	La Sarre
Séguin, Jean-Claude	pas entendu
Arsenault, Daniel et Roger	pas entendu
Carrefour ATD Quart Monde (Rouyn-Noranda)	pas entendu

DESCRIPTION	ENDROIT PRÉSENTÉ
Kistabish, Richard (mémoire oral)	Val-D'Or
Gauthier, Gilles	pas entendu
SEUAT	Rouyn-Noranda
Laroche, Pierre - Brousseau, Karl	pas entendu
Groupe de professionnels	pas entendu
Vision Travail A.-T.	Rouyn-Noranda
Conseil du Travail de l'Abitibi-Témiscamingue (FTQ)	Rouyn-Noranda
Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue	Rouyn-Noranda
SFPQ	Rouyn-Noranda
Logement populaire de l'Abitibi-Témiscamingue inc.	Rouyn-Noranda
Comité d'embellissement de Palmarolle	pas entendu
Denis, Théodore	pas entendu
MRC - Rouyn-Noranda	Rouyn-Noranda
Conseil régional de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue	Rouyn-Noranda
Conseil des loisirs de l'Abitibi-Témiscamingue	Rouyn-Noranda
Maison des jeunes La Sarre inc.	pas entendu
Conseil central de l'Abitibi-Témiscamingue - Ungava (CSN)	Rouyn-Noranda
Fédération des clubs de l'Age d'Or de l'Abitibi-Témiscamingue	Rouyn-Noranda
UQAT	pas entendu
CLSC des Aurores Boréales	La Sarre
MRC - Abitibi-Ouest	La Sarre
Action-Santé d'Abitibi-Témiscamingue	La Sarre
Développement et Paix, Abitibi-Témiscamingue	Rouyn-Noranda
Regroupement des femmes de l'Abitibi-Témiscamingue	Rouyn-Noranda
Association des commissions scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec	Rouyn-Noranda
RAIDDAT	Rouyn-Noranda
Société Nationale des Québécois de l'Abitibi-Témiscamingue	Rouyn-Noranda
Les bibliothèques publiques de l'Abitibi-Témiscamingue	Rouyn-Noranda

DESCRIPTION	ENDROIT PRÉSENTÉ
Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue	Rouyn-Noranda
Commission scolaire Abitibi	La Sarre
Conseil régional de la SQDM	Rouyn-Noranda
Corporation régionale de développement d'Abitibi-Ouest	pas entendu
Association générale étudiante de l'UQAT	Rouyn-Noranda
Miron, Fernand	La Sarre
SADC - Abitibi-Ouest	La Sarre
Syndicat emploi et immigration Canada, section locale 10432 Amos	pas entendu
Fédération de l'U.P.A. de l'Abitibi-Témiscamingue	Rouyn-Noranda
Camp familial Abitibi-Témiscamingue	pas entendu
Lafrenière, Georges	pas entendu
Conseil régional du Parti Québécois	Rouyn-Noranda
Table régionale des centres de femmes	pas entendu
Corporation de développement industriel et commercial de Val-D'Or	pas entendu
Regroupement des associations de personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue	pas entendu
Association des parents catholiques du Québec	pas entendu
Maison de la Famille de Rouyn-Noranda	pas entendu
Gilberte Pichette - Marie-Paule Fortin-Flageole - Jeanne D'Arc Comtois	pas entendu
Lemire, Raymond	pas entendu
Beaulieu, Roger	pas entendu
Gagnon, Jean-Pierre	pas entendu
Paquette, Germain	pas entendu
Bélanger, R.	pas entendu
Gagnon, Cécile M.	pas entendu
Audet, Aurèle	pas entendu
Marcotte, Clément	pas entendu
Rémi Turgeon	pas entendu
Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue	pas entendu

Bibliothèque de l'Assemblée nationale



QL A 257 870



Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat national des commissions
sur l'avenir du Québec